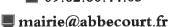


Mairie d'Abbecourt

26, rue de Courcelles BP 80009 60430 Abbecourt 2 09.62.60.44.03





EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° A2023001

Le Maire

Vu le Code de la Route;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions ;

Vu la circulaire n°86-230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire dans le département en matière de sécurité routière ;

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle-livre1-8^é partie- signalisation temporaire- pris en vertu de son article 1^{er} et approuvé par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu la demande de VEOLIA EAU

Considérant que pour permettre les travaux de branchement d'eau potable et d'assainissement, **12 B rue de Courcelles**, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes ;

ARRÊTE:

Article 1 : Des restrictions de circulation (limitation de vitesse, stationnement interdit, circulation alternée) seront mises en place rue de Courcelles du 03 au 31 janvier 2023.

Article 2 : Le nécessaire devra être fait pour laisser la libre circulation aux véhicules de secours.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise VEOLIA EAU

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à VEOLIA EAU, la brigade de gendarmerie de Noailles, le centre de secours de Noailles, la communauté de communes Thelloise

Fait à Abbecourt le 03/01/2023

Le Maire

Jean-Jacques ANTHÉA